

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



Délibération du Conseil Municipal

N°2025-027

**Convention de concession de places de stationnement dans
le cadre d'un permis de construire PC 005063 25 00001**

Séance du : 12 mai 2025
Date de convocation : 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze mai, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 7
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain,
FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : -
Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per,
Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

OBJET : APPROBATION D'UNE CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE PC 005063 25 00001

Vu la demande de permis de construire de Monsieur Jérôme ARRAS enregistrée sous le n° PC 005063 25 00001 déposé le 03 février 2025 afin de réhabiliter une grange en habitation ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme, article 12-3, qui exige une place de stationnement par tranche entamée de 60 m² de surface de plancher ;

Vu le projet présenté qui nécessite la création de deux places de stationnement ;

Vu le Code de l'Urbanisme, article L421-3 alinéa 4, qui dispose que « lorsque le pétitionnaire ne peut satisfaire lui-même aux obligations imposées par un document d'urbanisme en matière de réalisation d'aires de stationnement, il peut être tenu quitte de ses obligations en justifiant, pour les places qu'il ne peut réaliser lui-même sur le terrain d'assiette ou dans son environnement immédiat, soit l'obtention d'une concession à long terme dans un parc public de stationnement existant ou en cours de réalisation, soit l'acquisition de places dans un parc privé de stationnement en cours de réalisation »

Considérant la difficulté réelle d'acquérir un garage privé à proximité et l'impossibilité matérielle d'aménager ces places de stationnement sur la parcelle constituant l'emprise du projet ;

Le Maire propose au conseil municipal une convention d'usage pour deux places de stationnement ni réservées ni attribuées sur le parking situé à l'entrée des Hières, pour une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de la convention de concession de places de stationnement dans le cadre du permis de construire n° PC 005063 25 00001
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 7

Contre : 0

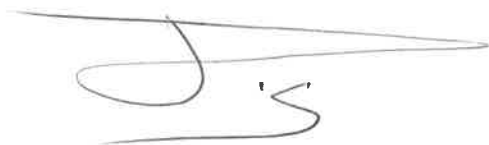
Abstention : 0

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Alain FAUST



Visé en Préfecture le :

Transmis le :

Affiché le :

Date de retrait de l'affichage :